



DECLARATION LIMINAIRE

CTSD du 14 mars 2019

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de ce CTSD,

La carte scolaire pour la rentrée 2019 qui nous est présentée officiellement ce jour ne peut nous satisfaire. Et ce, pour plusieurs raisons.

Ce n'est pas tant vos orientations pour ce département qui nous inquiètent. Vous nous les avez exposées lors du GT préparatoire et nous partageons certaines de vos orientations : l'allocation progressive des moyens en est évidemment l'idée force qui doit nous guider pour ces travaux ; l'attention particulière au monde rural que vous affichez également pourrait nous convenir (d'autant plus qu'elle correspond également à des territoires en lourdes difficultés sociales) ; le fait d'abonder les moyens de remplacement n'est pas non plus pour nous déplaire.

Non, le problème n'est pas là. Le problème est que vous deviez faire cette carte scolaire avec les moyens qu'on vous a donnés. Ou plus exactement avec les moyens qu'on ne vous a pas donnés.

Comment en effet poursuivre les dédoublements des CP/CE1 sans surcharger les autres niveaux de classe ? Et pourquoi ne pas dédoubler non plus (ou en tous cas alléger) les effectifs de ces niveaux de classe hors de l'éducation prioritaire. N'était-ce pas une idée lancée par le président Macron lorsqu'il est allé à la rencontre des élus normands à Bourthéroulde ?

75% des élèves en grandes difficultés ne sont pas scolarisés en REP ou REP + ! Ne valent-ils pas qu'on s'intéresse particulièrement à eux (sans jeu de mot géographique) ? Ne valent-ils pas qu'on fasse des efforts en leur prodiguant un taux d'encadrement acceptable plutôt que de les confiner à plus de 25 dans des classes à cours multiples ?

La priorité au primaire affichée par notre ministre ne peut donc pas se contenter d'un abondement de 34 postes pour notre département. Faire d'une politique une priorité sans s'en donner les moyens (et ce, sans réellement profiter de la baisse démographique attendue) ne relève que de la poudre de Perlimpinpin et d'un coup de comm'.

Concernant les établissements spécialisés, nous constatons que leurs directeurs sont en sursis de courte durée. Ces établissements accueillent de véritables élèves. A ce titre, selon nous, c'est bien un véritable personnel enseignant titulaire et spécialisé qui doit les diriger.

Permettez-nous également de vous donner notre sentiment général sur la politique éducative menée en haut lieu :

La *Loi pour une École de la confiance* ne répond ni à l'enjeu majeur de la réduction des inégalités scolaires ni aux attentes des personnels. Au contraire, elle contribue à la déstabilisation et au découragement de nous tous, enseignants, qui faisons l'École au quotidien

Le projet, initialement prévu pour inscrire l'instruction obligatoire dès 3 ans dans la loi, est en fait un cavalier législatif géant, texte fourre-tout qui permet toutefois au ministre de poursuivre son détricotage méthodique de la *Loi de refondation de 2013*. Sans sujet clairement identifié, il a permis aux députés de donner libre cours à leur « créativité » : ainsi, le projet est complété par de nombreux amendements qui n'ont jamais fait l'objet du moindre échange avec les personnels qui seront chargés de mettre en œuvre les nouvelles dispositions.

Certains débats – comme les drapeaux et la Marseillaise, le parent 1 et le parent 2 - semblent surréalistes tant ils sont déconnectés des problèmes auxquels les personnels sont confrontés et l'image de la représentation nationale n'en sort malheureusement pas grandie. Quant au ministre, on a pu se rendre compte qu'il prêtait une oreille parfois un peu trop complaisante aux propositions d'amendements de la droite dure.

Plusieurs dispositions introduisent potentiellement des transformations profondes de l'architecture et du fonctionnement de notre système scolaire sans que les finalités, ni les impacts sur les personnels comme sur les collectivités territoriales, n'aient été mesurés et débattus. On pense bien sûr en priorité à l'Établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux inclus dans la loi malgré les engagements pris en amont par le ministre avec les représentants des personnels.

Qui plus est, la récente note de la DGRH adressée aux recteurs et DASEN et relative aux passations des évaluations fait montre d'un autoritarisme démesuré et d'une réelle volonté de mise au pas des agents en niant leur professionnalisme. C'est, de ce point de vue, totalement inadmissible !

Alors que notre société est traversée de multiples tensions et conflits sociaux, l'École et ses professionnels ont plus besoin de soutien que de mises en doute et de déstabilisations.

Dès l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, le SE-Unsa et l'Unsa Education lui ont demandé de s'engager pour une École durable, en inscrivant la politique éducative dans le long terme, en faisant confiance aux équipes, en intensifiant les politiques de réduction des inégalités et de soutien du Service public laïque d'éducation sur l'ensemble des territoires et en reconnaissant les personnels par un accès soutenu à la formation continue et de nouvelles perspectives de carrière. Tout le contraire de ce que nous vivons aujourd'hui.

Enfin, sur la circulaire mouvement : En imposant une seule phase du mouvement avec obligation de formuler des vœux géographiques sur des zones inadaptées à la diversité des territoires de notre département pour les collègues à titre provisoire, le ministère et notre recteur prennent le risque de s'éloigner de la gestion de proximité des ressources humaines qu'il promet par ailleurs.

Donner la possibilité aux enseignants de formuler des vœux géographiques leur permet d'augmenter leurs chances d'obtenir un poste dans la zone géographique souhaitée. Toutefois, en délivrant des affectations définitives par le biais des postes de titulaire de secteur, vous contraignez ceux qui n'ont que peu de préférences géographiques à se voir attribuer un poste non-choisi à titre définitif.

Pour l'Unsa Education, le maintien d'une phase complémentaire avec émission de vœux permettrait aux collègues de se positionner sur des postes en prenant en compte leurs préférences en terme de fonction et/ou de géographie. Cette phase permettait de tendre vers la meilleure adéquation entre nécessité du système éducatif de mettre un enseignant devant tous les élèves et les aspirations personnelles des enseignants.

Tout n'était pas parfait auparavant mais le risque de voir les enseignants moins satisfaits du poste obtenu est bien plus grand avec ces nouvelles modalités. Le ministère rate ainsi la mise en application d'une gestion de proximité, au plus près des personnels.

Alors Monsieur le Directeur Académique,

- si cette politique de destruction de notre bien commun, l'école laïque continue,
- si les personnels sont traités avec autant de mépris,
- si les besoins des élèves ne sont pas pleinement pris en compte,
- si les instances de dialogue social ne sont plus que coquille vide,
- si la vision rétrograde de l'école perdure,

malheureusement, pour notre Fédération UNSA-Éducation, il nous sera bien difficile d'être constructifs face à une politique destructrice de l'école publique pour les élèves et les personnels.